

Groupe de travail obésité

Josef Laimbacher, St Gall

Traduction: Nathalie Farpour-Lambert, Genève

Membres

- Romedius Alber, Baar
- Dagmar L'Allemand, St-Gall
- Walter Bär, Coire (dès 07/2007)
- Michel Cauderay, Pully
- Nathalie Farpour-Lambert, Genève
- Bruno Knöpfli, Davos (dès 07/2007)
- Souhail Latrèche, La Chaux-de-Fonds
- Stephan Rupp, Einsiedeln (jusqu'à 07/2007)
- Christoph Rutishauser, Zurich
- Robert Sempach, Zurich
- Franziska Widmer, Berne

Le groupe de travail «obésité» de la SSP a déposé le 5 mars 2007 à l'OFSP une demande de remboursement des programmes thérapeutiques multidisciplinaires ambulatoires de l'obésité de l'enfant. Le 12 juin 2007, une première étape a été franchie puisque la nécessité d'une thérapie adaptée pour les enfants obèses a été reconnue par l'OFSP. Cependant, la prise en charge n'a été acceptée que pour les programmes multidisciplinaires de groupe, et cela avec des restrictions. Ainsi, la thérapie individuelle, qui est indispensable pour beaucoup de patients, n'a pas été prise en considération. Ceci équivaut clairement à une discrimination des enfants par rapport aux adultes et n'est pas acceptable. Notre requête n'a malheureusement pas été entendue; le Conseil fédéral a approuvé le 21 novembre 2007 les modifications de l'article 12a de l'Ordonnance fédérale sur les prestations de l'assurance obligatoire des soins pour les enfants et adolescents en faveur des thérapies de groupe uniquement.

Le remboursement de programmes thérapeutiques de groupe n'est prévu que pour une durée provisoire de 5 ans pendant lesquels les programmes «pilotes» seront évalués. Seuls les programmes qui ont été certifiés par la Commission de certification SSP et qui participent à l'étude d'évaluation nationale soutenue par l'OFSP bénéficieront du remboursement des frais par les caisses maladies. Pour ce faire, la SSP a constitué une commission d'évaluation, sous la direction de Dagmar L'Allemand et une com-

mission de certification, sous la direction de Nathalie Farpour-Lambert.

A ce jour, bien que toutes les bases juridiques soient présentes, les négociations avec Santésuisse sont lentes et frustrantes. Le montant forfaitaire de la thérapie est toujours le sujet de nombreuses discussions, bien que celui-ci ait déjà été énoncé en détail dans la demande initiale et, en principe, approuvé par l'OFSP et la commission fédérale des prestations générales (ELK). Ceci est fortement regrettable puisque de nombreux programmes thérapeutiques sont en attente. Afin de négocier aux mieux avec Santésuisse, le groupe de travail est soutenu par la Commission tarifaire de la FMH, ce qui est très important d'un point de vue politique. Dans les prochaines semaines, nous espérons trouver un accord avec Santésuisse, sinon il faudra débiter une procédure d'évaluation tarifaire complexe avec l'OFSP.

Dans ce dossier comme dans d'autres, il nous semble important de défendre les droits de l'enfant à bénéficier de soins adéquats et égaux à ceux offerts aux adultes. Depuis 2006, le groupe de travail a entamé une réflexion quand aux programmes de thérapie multidisciplinaires en milieu hospitalier et un projet sera préparé dès que Santé Suisse aura approuvé le tarif des programmes ambulatoires. Nous sommes bien décidés à ne pas baisser les bras quant aux programmes de thérapie individuels; le groupe de travail projette de préparer un projet dans ce sens.

Correspondance:

josef.laimbacher@kispisg.ch